

étaient désignés sous le nom de "Chicoutimis" par la population ouvrière de Montréal, vu que tant d'entre eux venaient du comté de Chicoutimi. Sous le régime des nouveaux règlements qui seront appliqués par la ville de Montréal, ces gens-là seront expulsés de la métropole l'hiver prochain. A cause du chômage qui sévit dans cette ville, ces gens seront dans l'impossibilité de se procurer du travail, car, ils devront d'abord établir à la satisfaction des autorités qu'ils sont domiciliés à Montréal et qu'ils ont acquitté la taxe d'eau au cours de la dernière année financière. Nombre de ces travailleurs laissent leurs familles chez eux. D'autre part, beaucoup sont célibataires à l'instar des chefs des deux grands partis entre lesquels se partage la députation; ils n'ont pas de familles, ni à Montréal, ni ailleurs. Ils n'acquittent pas la taxe d'eau et vu qu'ils sont dans l'impossibilité de prouver qu'ils tiennent feu et lieu à Montréal, les autorités municipales les forceront à retourner dans les districts ruraux d'où ils viennent et où ils ne pourront pas se procurer du travail.

Lorsque, l'été dernier, j'ai fait le tour de la circonscription électorale que je représente ici, qu'ai-je constaté? Dans les cantons du Nord, la coupe du bois à pâte ou du bois dur constitue la principale industrie. En ce qui regarde la coupe du bois dur, c'est le marasme. Toutes les cours des scieries sont encombrées du bois scié l'année dernière et il n'y a pas lieu d'espérer qu'il s'en vendra un seul pouce ni cet été, ni l'hiver prochain. Il faudra attendre jusqu'à l'été prochain. Pour ce qui est du bois à pâte, on se bornera à faire couper peut-être le tiers des approvisionnements des années normales. Les affaires dans certaines régions seront peut-être un peu plus actives, peut-être moins dans d'autres. Un autre problème connexe dont il faut tenir compte, c'est la situation qui a surgi l'année dernière dans l'Ouest en ce qui regarde l'industrie agricole; je fais allusion au déplacement de la main-d'œuvre par les machines.

En traversant la région située au coin nord-est de ma circonscription,—il s'agit d'un petit canton qui a été détaché du comté de Montcalm et annexé à celui de Labelle,—il m'a été donné d'engager la conversation avec un commerçant de la région. Je l'ai questionné sur les perspectives qui s'offrent pour l'année prochaine; or, il est d'avis que la situation sera très mauvaise. D'après lui, le commerce du bois est dans le marasme et l'on ne coupe pas de bois dur. Plus que cela, il m'a appris, qu'au cours des cinq ou dix dernières années, un sous-entrepreneur de coupe forestière avait

employé quinze hommes et trente chevaux pour transporter les approvisionnements aux camps des bûcherons et charroyer le bois. Or, l'année dernière, il a acheté un tracteur, de sorte qu'à l'aide de cette machine et de deux hommes il est en mesure de se dispenser des services de quinze hommes et de trente chevaux. Qu'est-ce que cela signifie pour un petit village de peu d'importance? Cela veut dire que treize travailleurs ont été jetés sur le pavé et qu'il a fallu se défaire de trente chevaux. L'entrepreneur n'avait pas les moyens de nourrir ces chevaux et de les garder à l'écurie. Cela entraîne une diminution dans la consommation du foin et de l'avoine et l'abaissement des prix du fourrage dans toute la région. Et la même situation existe à des centaines et des milliers d'endroits par tout le nord de l'Ontario, dans les régions du nord et du sud de la province de Québec ainsi qu'au Nouveau-Brunswick. Voilà ce qui peut aider à se rendre compte de l'importance et de la complexité du problème.

Hier, j'ai posé certaines questions au premier ministre touchant les encouragements que le Gouvernement pourrait offrir aux compagnies de chemins de fer afin de les décider à construire des embranchements. A titre d'exemples, je mentionnerai deux entreprises de cette nature; je ne le fais pas parce que ces voies ferrées traversent ma circonscription bien que, toutefois, le devoir m'incombe de servir d'abord les intérêts de mes commettants. Il existe à cette heure une voie ferrée partant de Montréal qui traverse le comté de Terrebonne et la partie septentrionale du comté de Labelle. Ce chemin de fer fut construit, il y a un demi-siècle afin de relier Saint-Jérôme à Montréal et à diverses reprises on a prolongé cette ligne vers le nord. Cette voie ferrée a ouvert toute la région à la colonisation et a contribué à développer le tourisme qui constitue aujourd'hui la principale source de revenus de la classe agricole de cette partie de la province où le sol n'est guère fertile. C'est grâce au tourisme que les habitants de la région sont en mesure de gagner leur vie. Le terminus de ce chemin de fer se trouve maintenant à Mont-Laurier. De nouvelles paroisses ont été établies plus au nord et cette population attend avec impatience l'établissement de moyens de transport par voie ferrée. Depuis dix ou douze ans, elles demandent à la compagnie du Pacifique-Canadien le prolongement de cet embranchement, mais pour des raisons d'ordre pratique, sans doute, la compagnie ne s'est pas encore rendue à leur désir. Voici un exemple où l'intention dont le premier mi-

[M. Bourassa.]